

POLE 1^{ER} DEGRE - MOYENS - RH

Le 16/07/2015

MODULES DE FORMATION D'INITIATIVE NATIONALE POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES

Référence : BO n° 28 du 9 juillet 2015
Circulaire n° 2015-099 du 01.07.2015

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi par : Chantal COURTIN (04.90.27.76.44)
Sibylle BORREDA (04.90.27.76.22)

L'organisation des modules de formation d'initiative nationale pour la scolarisation des élèves handicapés est reconduite, pour l'année scolaire 2015-2016, selon les modalités suivantes :

Les candidatures des personnels du premier degré sont recueillies par l'IEN ASH sous couvert de l'IEN de circonscription.

La participation à un module de formation vaut engagement à mettre les compétences acquises au service de la politique académique de formation.

La fiche de candidature devra être transmise à l'IEN ASH revêtue de l'avis du supérieur hiérarchique pour le :

Vendredi 4 septembre 2015

Une copie de la fiche de candidature devra être envoyée à : pole.1d84@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du POLE 1^{ER} DEGRE – MOYENS-RH

ENSEIGNEMENT SPECIALISE – PREMIER DEGRE

Fiche de candidature à un module de formation d'initiative nationale (MFIN)

Exclusivement personnels du 1er degré

NB : La participation à un module de formation vaut engagement de mettre les compétences acquises au service de la politique académique de formation.

BO n° 28 du 09.07.2015

Circulaire n° 2015-099 du 01.07.2015

Nom :	Prénom :
Affectation :	RNE :
Ville :	
Certification 2CA-SH, option:	
Stages ASH suivis au cours des deux dernières années (nature, durée) :	
.....	
.....	
.....	
Signature :	

Identifiant et intitulé du module sollicité (2 vœux maximum) :
Vœu n° 1 :
Vœu n° 2 :

Motivations du candidat (argumentation et finalités de la formation : parcours individuel de formation ; projet de réinvestissement au service de la politique académique de formation ...) :

Avis du supérieur hiérarchique :	Avis de l'IEN-ASH :
Date et Signature	Date et Signature

A retourner pour le **vendredi 4 septembre 2015, délai de rigueur, à l'IEN ASH revêtue de l'avis du supérieur hiérarchique.**

Une copie devra être envoyée à **pole.1d84@ac-aix-marseille.fr**